



Rédacteur : Sylvain DESEAU, conseiller agro-équipements – Chambre d'Agriculture du Loiret

Subvention PCAE 2017

Deux appels à projet programmés

Les deux appels à projets pour obtenir les subventions du PCAE (Plan de Compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles) sont calés aux dates suivantes :

- 1^{er} appels à projet : ouverture le 1^{er} février, clôture le 15 avril.
- 2^{ème} appel à projet : ouverture le 16 avril, clôture le 10 juillet

Les dossiers doivent être transmis à la DDT du Loiret.

Retour sur les appels à projets 2016

Il y avait trois appels à projets en 2016. A l'issue du premier, le Conseil Régional a décidé de financer tous les dossiers de plus de 100 points. Les 121 projets recensés ont consommé une grosse partie de l'enveloppe financière disponible (1.8 millions d'euro sur les 2.5 millions programmés).

En l'absence d'une rallonge accordée par le Ministère, le financement d'une grande partie des projets des 2^{ème} et 3^{ème} appels à projet risque d'être remis en question. Pour le 2^{ème} appel à projets, seront financés sur l'enveloppe 2016 les dossiers crédités de plus de 285 points et sur une avance de l'enveloppe 2017, ceux compris entre 225 et 285 points. Pour le 3^{ème} appel à projet, seuls seront retenus ceux de plus de 305 points.

Pour les dossiers 2016 non retenus, nous conseillons aux personnes concernées de, si possible, ne pas anticiper leurs investissements afin de pouvoir le redéposer en 2017. Un formulaire simplifié sera disponible à cet effet.

Les nouveautés 2017

Compte tenu de la faiblesse de l'enveloppe envisagée sur 2017, le seuil de sélection sera certainement très supérieur à 100 points. Nous vous conseillons de privilégier un dépôt de dossier sur le 1^{er} appel à projet.

Les orientations qui semblent se dessiner pour 2017 sont les suivantes :

- Les dépenses liées aux installations de stockage temporaire/tampon à la ferme pour les exploitations grandes cultures bio deviendraient éligibles. Actuellement, seuls les bâtiments pour le stockage de matériels en CUMA et ceux ayant pour objectif de créer une autonomie alimentaire sont pris en compte.
- Le plafond d'investissement éligible pourrait être abaissé : 130 000 € au lieu de 200 000 €. Il reste à 200 000 € pour les CUMA.
- Un dispositif hors PCAE pourrait être mis en place pour subventionner les projets et acquisitions de matériels ayant pour objectif la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires. Il s'adresserait aux petits projets et projets isolés ne répondant pas aux critères d'éligibilité du PCAE (inférieurs à 100 points et inférieurs à 5 000 € de subvention). Les taux d'aides envisagés seraient à hauteur de 30% pour les projets individuels et 60% pour les projets collectifs.

Retrouvez tous les documents nécessaires à la constitution de votre dossier PCAE sur le site internet de la Chambre d'Agriculture du Loiret www.loiret.chambagri.fr.



Agro-équipement
Retrouvez toutes les informations
sur www.loiret.chambagri.fr



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
LOIRET

Contact : Sylvain DESEAU : 02 38 98 80 39 ou 06 86 40 98 16, sylvain.deseau@loiret.chambagri.fr